

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à KALITA Matthieu, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, JOURDAN Milouda donne pouvoir à DE UFFREDI Sabrina, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à CHARMOT Pascal).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Henri BOURGOGNON

Objet : Attribution des subventions 2023 aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention passée avec le Comité des œuvres sociales de la Ville (MASCOT) pour les années 2021 à 2023 adoptée par la délibération D2020-94 du 16 décembre 2020 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC (Maison pour tous) pour les années 2021 à 2023 adoptée par la délibération D2021-18 du 3 février 2021 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association UODL Handball pour les années 2022 à 2024 adoptée par la délibération D2021-110 du 15 décembre 2021 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Social de l'Orangerie pour les années 2022 et 2023 adoptée par la délibération D2022-33 du 13 avril 2022 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'Ecole de Musique de Tassin la Demi-Lune pour les années 2023 et 2024 adoptée par la délibération D2023-11 du 1^{er} février 2023 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Grand Ouest Association Lyonnaise de Football Club (GOAL FC) pour les années 2023 à 2026 adoptée par la délibération D2023-13 du 1^{er} février 2023 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens passée avec le CPNG pour l'année 2023 par la délibération D2023-20 du 5 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 23 mars 2023 ;

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans les tableaux joints en annexe ;

Considérant les propositions des montants de subventions 2023 à verser aux associations faites dans le document joint ;

Considérant la subvention d'un montant de 49 200 € à verser à MASCOT ;

Considérant qu'après examen de l'ensemble des demandes reçues représentant un montant total de 722 070 €, il a été décidé par l'équipe municipale d'attribuer des subventions pour un montant total de 468 500 € afin de soutenir les projets présentés par les différentes associations (cf. document ci-joint) ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations 2023 comme indiqué dans le document ci-joint ;
- 2) **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 49 200 € à MASCOT ;
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 et seront complétés le cas échéant au cours de l'année par le biais d'une décision modificative ;
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
N° 20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Après en avoir délibéré par :

- **27 voix POUR**
- **8 voix CONTRE (Mesdames DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI et Messieurs FERRAND, JOLY, MEJAT, RANC, VERNET)**

Fait et délibéré en séance le : 5 avril 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **12 AVR. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **12 AVR. 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Henri BOURGOGNON
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

SUBVENTIONS 2023

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2023

	SUBV. 2022	DEMANDES 2023	PROPOSITIONS
ACTION SOCIALE	94 500 €	116 569 €	85 000 €
FAMILLE & PETITE ENFANCE	326 170 €	259 258 €	171 000 €
SPORTS - CULTURE & VIE ASSOCIATIVE	237 044 €	341 743 €	208 200 €
AUTRES DEMANDES	1 300 €	4 500 €	4 300 €
TOTAL	659 014 €	722 070 €	468 500 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2023
ACTION SOCIALE

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
ASSOCIATION LE VALDOCCO Animation Quartier Constellation /Place Pérégut	22 500 €	27 000 €	20 000 €
	22 500 €	27 000 €	20 000 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
ANTENNE LOGEMENT	500 €	500 €	500 €
Aide alimentaire CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	3 500 €	3 500 €	3 500 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
CENTRE SOCIAL			
Fonctionnement général, développement actions socio-éducatifs	46 500 €	50 000 €	46 500 €
Projet animation globale vers les seniors	10 000 €	11 700 €	3 000 €
Action sociale sur le quartier de la Constellation	12 000 €	24 369 €	12 000 €
	68 500 €	86 069 €	61 500 €

MONTANT TOTAL	94 500 €	116 569 €	85 000 €
----------------------	-----------------	------------------	-----------------

**TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2023
FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
COMITE POUR NOS GOSSES			
Fonctionnement	41 400 €	18 104 €	18 000 €
Animation périscolaire (ALSH mercredi + périscolaire semaine)	29 000 €	13 669 €	14 000 €
Extension des mercredis- projet spécifique	0 €		
Animation périscolaire - complément 2021	3 925 €		
	74 325 €	31 773 €	32 000 €
CENTRE SOCIAL			
Accueil de loisirs 6/12 ans + Août	36 000 €	42 000 €	36 000 €
Petite enfance : Pirouette Jarin d'Enfant ASLH 3/6 ans	208 000 €	175 684 €	100 000 €
Ouverture de l'accueil de loisirs en août	3 000 €		
Colonies : 3 camps hiver + 2 en juillet	3 500 €	9 801 €	3 000 €
	250 500 €	227 485 €	139 000 €
MONTANT TOTAL	324 825 €	259 258 €	171 000 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2023
SPORTS - CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
ATHLETIC CLUB TASSIN - Fonctionnement	1 500 €	3 000 €	1 500 €
ASMC Badminton	0 €	2 000 €	0 €
CRAN GENERAL - Fonctionnement	5 000 €	10 000 €	6 000 €
GOAL FC - Fonctionnement	0 €	20 000 €	0 €
LA DEGAINE ESCALADE ET MONTAGNE ASMC - Fonctionnement	0 €	10 000 €	2 500 €
UODL TEO BASKET - Fonctionnement	5 000 €	6 000 €	3 000 €
UODL HANDBALL - Fonctionnement	6 000 €	6 000 €	3 000 €
TOTAL Subventions Fonctionnement	17 500 €	57 000 €	16 000 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
GOAL FC - organisation tournoi féminin - projet spécifique	5 000 €	5 000 €	5 000 €
LA RIPOSTE - projet spécifique		1 200 €	1 000 €
UODL HANDBALL - projet spécifique à la conquête de l'Europe		3 000 €	1 000 €
TOTAL Subventions Projets spécifiques hors Terre de jeux 2024	5 000 €	9 200 €	7 000 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
CRAN GENERAL - Projet spécifique		1 000 €	1 000 €
LA DEGAINE ESCALADE ET MONTAGNE ASMC - Projet spécifique Terre de jeux 2024		750 €	750 €
LA RIPOSTE - Projet spécifique Terre de jeux 2024		1 000 €	1 000 €
TENNIS CLUB TASSIN - Projet spécifique		750 €	750 €
UODL VOLLEY - Projet spécifique Terre de jeux 2024		1 677,50 €	1 000 €
TOTAL Subventions spécifiques Terre de jeux 2024		5 177,50 €	4 500 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
ATHLETIC CLUB TASSIN - Investissement		19 455 €	0 €
GOAL FC - matériels divers - Investissement	5 000 €	5 000 €	2 000 €
LA DEGAINE ESCALADE ET MONTAGNE ASMC - Investissement	2 544 €	3 980 €	0 €
TASSIN CLUB PONGISTE - Investissement		2 375 €	1 400 €
UODL TEO BASKET - Investissement (renouvellement matériels)		4 550 €	0 €
UODL HANDBALL - Investissement		13 500 €	0 €
UODL VOLLEY - Investissement		2 005 €	1 300 €
TOTAL Subventions Investissement	7 544 €	50 865 €	4 700 €

Total Subventions associations sportives	30 044 €	122 243 €	32 200 €
---	-----------------	------------------	-----------------

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
ECOLE DE MUSIQUE			
Fonctionnement	75 000 €	110 000 €	75 000 €
Projet spécifique - spectacle de fin d'année	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	76 000 €	111 000 €	76 000 €

	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
MAISON POUR TOUS (MJC)			
Fonctionnement	103 500 €	108 500 €	100 000 €
Projet spécifique - Accueil collectif des mineurs/Tassin Terre de Jeux 2024	0 €		
Subvention exceptionnelle - Perte subvention CAF	20 000 €		
	123 500 €	108 500 €	100 000 €

MONTANT TOTAL	229 544 €	341 743 €	208 200 €
----------------------	------------------	------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230412-D2023-18-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2023
AUTRES DEMANDES

Nom de l'association	SUBVENTION VOTEE 2022	DEMANDE 2023	PROPOSITIONS
Le Cèdre		2 000 €	2 000 €
Cadets de la Gendarmerie du Rhône		1 000 €	1 000 €
CERCLE DES SAPEURS POMPIERS	1 300 €	1 500 €	1 300 €
	1 300 €	4 500 €	4 300 €

Bordereau	Mandat	Nom tiers	Désignation	Article par nature	Montant	Date d'émission	Avancement	Type
32	224	MJC MAISON POUR TOUS	MJC - RBT 1 CHEQUE FAMILLE AVRIL	6288	35,00	09/05/2022	60	M
45	327	MJC MAISON POUR TOUS	MJC RBT 4 CF JUILLET 2022	6288	140,00	08/07/2022	60	M
73	533	MJC MAISON POUR TOUS	RBT 104 CHEQUES FAMILLE MJC OCTOBRE	6288	3 920,00	28/10/2022	60	M
					4 095,00			
54	385	CENTRE SOCIAL DE L ORANGERIE	CENTRE SOCIAL - RBT 35 CHEQUES FAMILLE	6288	1 225,00	01/08/2022	60	M
81	580	CENTRE SOCIAL DE L ORANGERIE	RBT 10 CHEQUES FAMILLE	6288	350,00	07/11/2022	60	M
					1 575,00			
73	528	ATHLETIC CLUB TASSIN	RBT 59 CHEQUES FAMILLE	6288	2 065,00	28/10/2022	60	M
73	534	GOAL FC GRAND OUEST ASSOCIATION	RBT 140 CHEQUES FAMILLE GOAL	6288	4 900,00	28/10/2022	60	M
77	566	TENNIS CLUB TASSIN	RBT 35 CHEQUES FAMILLE	6288	1 225,00	03/11/2022	60	M
83	596	LE CRAN GDD	RBT 38 CHEQUES FAMILLE	6288	2 030,00	10/11/2022	60	M
86	613	LE CRAN GDD	RBT 14 CHEQUES FAMILLE	6288	490,00	17/11/2022	60	M
86	616	LE CRAN GDD	RBT 1 CHEQUE FAMILLE	6288	35,00	17/11/2022	60	M
					2 555,00			
83	597	LA RIPOSTE	RBT 14 CHEQUES FAMILLE	6288	490,00	10/11/2022	60	M
83	598	COMITE POUR NOS GOSSES	RBT 92 CHEQUES FAMILLE	6288	3 220,00	10/11/2022	60	M
83	599	ECOLE DE MUSIQUE DE TASSIN LA	RBT 82 CHEQUES FAMILLE	6288	2 870,00	10/11/2022	60	M
83	600	UODL HANDBALL	RBT 24 CHEQUES FAMILLES	6288	840,00	10/11/2022	60	M
86	612	UODL TEO BASKET	RBT 30CHEQUES FAMILLE	6288	1 050,00	17/11/2022	60	M

	Région	Métropole	Etat	TOTAL
Athletic Club Tassin	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
CRAN	1 500,00 €	0,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €
EMT	0,00 €	36 200,00 €	0,00 €	36 200,00 €
LA DEGAINE	2 000,00 €	6 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TEO BASKET	0,00 €	1 500,00 €	24 000,00 €	25 500,00 €
HANDBALL	8 000,00 €	23 700,00 €	0,00 €	31 700,00 €
VALDOCCO	0,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
CSO	0,00 €	225 342,00 €	19 108,50 €	244 450,50 €
MJC	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €